

Hiver 2024

## Soutenir les propriétaires de petites entreprises

### ! Enjeu 1 : Transferts intergénérationnels d'entreprises

- De nombreux propriétaires de petites entreprises qui préparent leur retraite souhaitent transmettre leur entreprise à leurs enfants.
- Pendant de nombreuses années, les règles de la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1) ont entraîné des pénalités fiscales pour les propriétaires d'entreprise souhaitant vendre leur entreprise à un membre de leur famille plutôt qu'à un acheteur sans lien de dépendance.
- À la suite de diverses propositions législatives et de consultations, une législation finale sur la question des transferts intergénérationnels d'entreprises a été déposée en novembre 2023 (projet de loi C-59) et devrait s'appliquer aux transferts d'actions ayant lieu après 2023.
- CALU est généralement satisfaite de l'approche mesurée proposée dans la législation et estime que l'adoption du projet de loi C-59 devrait être prioritaire afin d'offrir aux propriétaires de petites entreprises une certitude dans la planification de la succession de leur entreprise en 2024.

#### Recommandation :

- Soutenir la transition réussie des petites entreprises vers les membres de la famille en veillant à ce que la législation finale modifiant l'article 84.1 de la loi de l'impôt sur le revenu (projet de loi C-59) soit rapidement promulguée au début de l'année 2024.

### ! Enjeu 2 : Travailleurs indépendants

- Les données de Statistique Canada montrent que le nombre de travailleurs indépendants au Canada a diminué d'environ 7% entre mai 2018 et décembre 2023. Ces travailleurs représentent désormais la plus petite part de l'ensemble des travailleurs depuis plus de 40 ans.
- La cause de cette baisse n'est pas claire, mais nous considérons qu'il s'agit d'une évolution malheureuse, car le nombre de travailleurs indépendants est un indicateur de la croissance des nouvelles entreprises au Canada.

#### Recommandation :

- Suivre de près la récente réduction du nombre de travailleurs indépendants au Canada et prendre toute mesure nécessaire pour assurer la prospérité de cet important pilier économique.

# PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES



Hiver 2024

## Améliorer le système de retraite du Canada

- Le défi de l'accessibilité financière a un impact sur la capacité des jeunes à épargner pour leur retraite et sur la capacité des personnes âgées à assurer la longévité de leur épargne.
- De nombreux Canadiens éprouvent des difficultés à épargner suffisamment dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en raison de demandes financières concurrentes au début de leur vie active.
- De même, certains aînés risquent d'épuiser leurs économies parce que les règles fiscales les obligent à retirer de l'argent de leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant l'âge de 71 ans, même s'ils n'en ont pas besoin financièrement.
- CALU estime que les Canadiens devraient disposer d'un revenu de retraite suffisant tout au long de leur vie.

### Recommandations :

- Modifier les règles du REER pour permettre l'indexation des droits de cotisation inutilisés et autoriser les cotisations après l'âge de 71 ans, en combinaison avec les modifications apportées aux règles du FERR.
- Modifier les règles relatives du FERR en augmentant l'âge de conversion à 75 ans ; en réduisant la formule pour permettre une plus grande mise à l'abri de l'impôt des fonds ; et en permettant aux détenteurs de FERR d'exclure jusqu'à 170 000 \$ (indexés) de l'application de la formule de paiement minimum jusqu'à ce que le particulier atteigne 85 ans. Il faudrait aussi améliorer la transparence des facteurs déterminant la formule de paiement minimum et établir un processus de révision régulière pour s'assurer qu'elle continue à répondre aux besoins des retraités les plus âgés.

## Renforcer le système de soins dentaires

- Le gouvernement devrait aider les personnes non assurées qui ont besoin de soins dentaires mais n'en ont pas les moyens.
- Le nouveau programme dentaire du gouvernement fédéral, le Régime canadien de soins dentaires (RCSD), accepte actuellement les demandes des personnes âgées dont l'accès aux services débutera en mai 2024, tandis que la plupart des adultes âgés de 18 à 65 ans pourront présenter une demande en 2025.
- La plupart des Canadiens ont déjà accès aux soins dentaires par le biais de régimes d'employeur, et sont très bien servis par ces régimes.
- Nous craignons que, faute d'une conception adéquate, le RCSD n'incite les entreprises — en particulier les petites entreprises — à abandonner leurs régimes existants au profit du régime fédéral.
- Le transfert de la couverture dentaire privée vers le RCSD entraînera inévitablement une augmentation des coûts pour le budget fédéral.
- Le RCSD devrait être conçu pour éviter ces conséquences involontaires en prévoyant des mesures visant à garantir le maintien et l'amélioration éventuelle des régimes de soins dentaires des petites entreprises, et en cherchant à réduire les coûts du programme.

### Recommandation :

- Fournir un crédit d'impôt remboursable de 35 % à l'égard du coût des programmes de soins dentaires pour les employés des petites entreprises admissibles. Le crédit devrait être conçu pour soutenir les petites entreprises dont les employés gagnent moins que les limites de couverture des revenus prévues par le RCSD, entre autres critères d'éligibilité.

Pour plus d'informations sur CALU, veuillez visiter [www.calu.com](http://www.calu.com)  
Ou contactez-nous à [calu@calu.com](mailto:calu@calu.com); Tél. : 613-505-9632

